

bées sous les morsures venimeuses du démon de l'ivrognerie.

Sans chercher à se dérober à l'accomplissement d'un devoir parfois difficile, ayant su résister à toutes les sollicitations, à toutes les mauvaises influences mises en jeu par le démon de l'intempérance, ils n'ont accordé, et à bon escient, et à des citoyens irréprochables, que les licences strictement nécessaires.

Ils ne le font jamais pour des fins politiques, pour faire plaisir, ou pour rendre un prétendu service à des personnes qui n'ont pas les qualités voulues pour garantir la sécurité des familles.

Là ne s'est pas borné leur dévouement ; ils savent encore, par une active surveillance, procurer, pour l'avantage de tous, la stricte observation des lois qui régissent la tenue des auberges. Ils n'accordent point aux délinquants une protection indue qui les encourage dans leurs fautes, sachant trop bien que, dans les cas de ce genre, l'indulgence devient un crime, une cruauté, puisqu'elle s'exerce aux dépens de la charité et de la justice, et qu'elle est payée